

Meaux, le 26 mars 2014

Christophe Nauwelaers

Secrétaire Général

Tél: 06.48.42.54.68

christophe.nauwelaers@unsa.org

Pierre Ginéfri

Sous-directeur de l'Éducation Routière et du
Permis de Conduire

DSCR

Réf : DSCR-ERPC-3-2/2014

Objet : Demande de compléments d'informations relatifs aux statistiques transmises aux membres du groupe de travail sur les délais d'attente.

Réf et PJ : "Carte des effectifs IPCSR" (nombre de postes pourvus – effectif opérationnel)

Monsieur,

Afin de pouvoir interpréter le plus finement possible les données transmises sur les effectifs d'IPCSR (voir document en P.J.), je souhaiterais avoir les compléments d'informations suivants :

- Comment a été calculé le nombre d'ETP traduit en effectif opérationnel consacré aux examens ?
- Avez-vous pris en compte les examens des titres professionnels, tant au profit de l'éducation nationale qu'à celui des centres de formation professionnelle ?
- Les temps d'adjoints, la formation initiale et continue des IPCSR ont-ils été quantifiés ? Ces activités, certes non productrices immédiatement de places d'examens, sont toutefois incontournables pour les bureaux éducation routière.

Je vous demande de me confirmer que les chiffres correspondant aux nombres de postes pourvus comprennent les IPCSR stagiaires en cours de formation initiale.

L'UNSA-SANEER considère que l'interprétation rapide des chiffres donnés dans votre document, pourrait conduire certains à déduire qu'il existe des marges sur d'hypothétiques autres activités des IPCSR, ce qui est loin d'être le cas sur l'ensemble du territoire.

De plus, il est nécessaire de communiquer aux intervenants du groupe de travail, le nombre de places non honorées par département et par catégorie afin de quantifier le nombre d'ETP d'IPCSR perdu. Il serait aussi intéressant de savoir combien de places d'examens sont perdues du fait de restitutions de places (dans les délais) par les établissements et non reprises par d'autres.

Enfin, il serait nécessaire de connaître la part des établissements pour lesquels les délais d'attente sont inférieurs à la moyenne nationale et la part des établissements dont les délais d'attente sont supérieurs à la moyenne nationale (Chiffres obtenus facilement par l'info centre Aurige).

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies :

- M. Henri Prévost, adjoint au délégué
- M. Frédéric Tézé, secrétariat du GT
- Bureau National